

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

=====

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail



PLAN DE TRAVAIL TRIENNAL ITIE-RCA

AOÛT 2021-JUILLET 2024

**ADOPTÉ PAR LE COMITÉ NATIONAL DE
PILOTAGE LE 09 AOÛT 2021**

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS

INTRODUCTION

- I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION
- II. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN DE TRAVAIL TRIENNAL
- III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES
- IV. DESCRIPTION DES ACTIONS DU PLAN DE TRAVAIL
- V. COUT ET SOURCE DE FINANCEMENT
- VI. ANALYSE DES RISQUES
- VII. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

CONCLUSION

TABLEAU DES ABREVIATIONS

BAIE	Bureau d'Achat Import-Export
CNP	Comité National de Pilotage
FDM	Fonds de Développement Minier
GMP	Groupe Multipartite
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
ITIE-RCA	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine
PTT	Plan de Travail Triennal
RCA	République Centrafricaine
RCPCA	Relèvement et Consolidation de la Paix en Centrafrique

INTRODUCTION

Après constat, les pays riches en ressources naturelles connaissent paradoxalement la pauvreté, l'insécurité et l'instabilité. En vue de parer à cela, l'ancien Premier Ministre Britannique TONY BLAIR, a émis l'idée de la création de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), lors du sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en Afrique du Sud en septembre 2002.

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) vise à :

- assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives ;
- rendre cette information accessible à la société civile et au grand public ;
- favoriser le bon usage de cette richesse afin qu'elle soit un moteur de la croissance économique et contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

La caractéristique fondamentale de cette initiative réside dans le fait qu'il s'agit d'un processus participatif, tripartite, faisant interagir l'Etat, le secteur extractif et les organisations de la société civile.

Ainsi pour accroître la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur extractif, le Gouvernement a adhéré la République Centrafricain à cette Initiative.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République Centrafricaine, a adhéré au processus ITIE en mai 2007. Elle a été déclarée « Pays Candidat » à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) le 21 Novembre 2008, et « Pays Conforme » le 1^{er} Mars 2011.

Cette avancée rapide dans la mise en œuvre de l'Initiative avait fait valoir au pays le trophée de la mise en œuvre rapide et réussie de l'ITIE en guise de reconnaissance internationale.

Cependant, les conflits militaro-politiques ayant conduit au renversement du Gouvernement en 2013 ont mis un terme à cet élan, anéantissant ainsi tous les efforts consentis. A cause de l'instabilité politique, le Conseil d'Administration de l'ITIE a suspendu la République Centrafricaine des Instances Internationales de l'ITIE.

Afin de parvenir à la levée de la suspension, la RCA, peut, suivant l'article 8 aliéna c de la NORME ITIE : « **Le Gouvernement peut à tout moment introduire une demande de levée de suspension. Cette demande devra décrire les mesures adoptées par les parties prenantes pour redémarrer les processus de mise en œuvre et de Validation de l'ITIE, ainsi que le plan de travail pour respecter la Norme ITIE** »

Pour se conformer à la NORME ITIE notamment l'Exigence 1.5, le groupe multipartite (GMP) élabore un plan de travail budgétisé et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation établies par le Conseil d'Administration de l'ITIE.

Ce plan de travail comporte des objectifs clairs de mise en œuvre de l'ITIE, adaptable à la situation actuelle de la RCA et en phase avec les Principes de l'ITIE.

Il prend en compte :

- les priorités nationales du secteur minier contenues dans la Déclaration de la Politique Minière de la République Centrafricaine et le Plan de Relèvement et de la Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) ;
- le résultat des consultations avec les principales parties prenantes ;

- les activités mesurables assorties de délais d'exécution précis et ;
- les obstacles à surmonter pour atteindre les objectifs.

Ce plan de travail intervient dans un contexte où des modifications sont apportées à la procédure de Validation ITIE avec l'introduction des nouveaux modèles de collecte de données, notamment :

- le Modèle de la collecte des données relatives à la participation des parties prenantes ;
- le Modèle de la cartographie de la transparence pour les divulgations ITIE ;
- le Modèle de l'examen par le GMP des résultats et de l'impact de l'ITIE.

Ces nouveaux documents serviront des canaux pour fournir au Secrétariat International les informations nécessaires aux progrès accomplis au niveau de chacune des trois composantes.

Le plan de travail est conçu pour une période de trois ans axé sur l'échéance de la validation prévue par le Conseil d'Administration pour le 1^{er} Octobre 2023, donc couvrant la période allant d'Août 2021 à Juillet 2024.

Il comporte deux parties à savoir une partie narrative et un cadre logique assorti d'un budget.

II. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN DE TRAVAIL TRIENNAL

Le Secrétariat International de l'ITIE à travers la Note d'orientation n°2, propose l'approche suivante en cinq étapes pour l'élaboration d'un plan de travail :

1. identifier les priorités nationales des industries extractives ;
2. définir les objectifs de la mise en œuvre de l'ITIE ;
3. convenir des activités nécessaires pour atteindre les objectifs ;
4. adopter et publier le plan de travail ;
5. suivre et réviser la Plan de Travail.

2.1 IDENTIFIER LES PRIORITES NATIONALE DU SECTEUR MINIER ET FORESTIER

Conformément à la Norme ITIE, le plan de travail doit « fixer des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE compatibles avec les Principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales des industries extractives » (Exigence 1.5.a) et « refléter le résultat des consultations avec les principales parties prenantes » (Exigence 1.5.b).

Afin d'identifier les priorités nationales du secteur extractif et forestier, il a été mise en place des groupes de travail par entité représentée dans le GMP pour connaître leur point de vue sur les priorités de gestion du secteur extractif et forestier en se référant aux documents politiques ou stratégiques relatifs au secteur extractif et forestier, et en prenant en compte les éventuels efforts de réforme en cours qui visent à améliorer la gouvernance du secteur extractif et forestier du pays.

Après plusieurs séances de travail, les contributions de chaque collège pour la définition de la priorité nationale du secteur extractif et forestier se résument ainsi qu'il suit :

1. CONTRIBUTIONS DES REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT.

Les priorités nationales du Gouvernement consistent à :

- réviser le cadre légal du secteur minier ;
- favoriser l'industrialisation du secteur minier ;
- intensifier la formalisation, la productivité et améliorer les conditions de travail des activités minières et artisanales ;
- renforcer la bonne gouvernance du Secteur Minier.

La réalisation de ces quatre piliers permettra d'assurer le relèvement économique et la relance du secteur extractif par une gestion transparente et un soutien à la mise en valeur des ressources minières dans une perspective du développement durable.

a) RESULTAT ATTENDU

L'exploitation des ressources minières contribue à la forte croissance économique et participe à la sécurisation du pays ainsi qu'un environnement sain. Aussi, elle permet de promouvoir la prospérité et le bien-être de la population.

b) INDICATEUR

Indice de développement humain (qualité de vie de la population, revenu moyen par habitant)

2. CONTRIBUTIONS DES REPRESENTANTS DU SECTEUR EXTRACTIF ET FORESTIER.

« En vue de tirer des bénéfices socio-économiques de l'exploitation minière de la RCA, le secteur minier de la RCA doit s'atteler à trois priorités :

- augmentation des investissements dans le secteur minier semi-industriel.

Pour cela, il sera nécessaire de renforcer la stabilité institutionnelle et la régulation du secteur, en réformant les lois et règlements sur la base des meilleures pratiques internationales. La fiscalité du secteur devra être attractive pour pouvoir constituer une source de revenus non négligeable pour l'Etat et éviter, autant que faire se peut, d'être pro-cyclique. A court terme, les mesures devraient se concentrer sur la création d'un climat d'investissement favorable aux activités minières. Notamment de la promotion de la micro-industrie, en mettant à jour le code minier et en améliorant la gestion des permis miniers. L'établissement d'un processus clair et cohérent de gestion des permis pourrait contribuer à maintenir un accès transparent aux ressources. L'accès à l'information géo-scientifique étant un préalable aux opérations minières industrielles. Son amélioration sera démarrée immédiatement et finalisée à moyen terme, ce qui établira un signe fort vis-à-vis des investisseurs.

- Amélioration de la formalisation, de la productivité et des conditions de travail relatives aux activités minières artisanales.

Pour cela. Il s'agira à court terme d'élargir la conformité au processus de Kimberley au-delà de Berberati première zone déclarée conforme en 2016 et les autres 3 grandes villes. Mais aussi d'effectuer une étude institutionnelle et organisationnelle du secteur artisanal qui mettra l'accent sur les incitations tout en renforçant la surveillance. Il sera ensuite nécessaire de mettre en œuvre ce plan à court et moyen termes, en privilégiant l'organisation des mineurs en coopératives, en les aidant à améliorer leur productivité et en améliorant leurs conditions de vie.

- Amélioration de la gouvernance du secteur minier.

Pour cela, il faudra renforcer le système de suivi et de contrôle exercé par les services miniers et renforcer leurs capacités, tout en améliorant la gestion des revenus à travers le Fonds de Développement Minier (FDM) et en assurant la reprise du processus de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

3. CONTRIBUTIONS DES REPRESENTANTS DE LA SOCIETE CIVILE

La contribution du collège de la société civile à la formulation des priorités nationales du secteur extractif et forestier se résume par les points suivants :

a. Les problèmes des secteurs minier et forestier :

- une mafia et une corruption manifeste constatées.
- l'exploitation illicite des ressources naturelles.
- des pratiques frauduleuses qui ont gangrené tout le secteur minier.

b. Résultats attendus

- évolution positive de la transparence dans les industries extractives et forestières ;
- réduction sensible du populisme et du nationalisme économique consécutive à une croissance économique forte ;
- impact environnemental favorable des activités extractives et forestières.

c. Indicateur

Aperçu de la contribution des secteurs extractif et forestier à la l'économie et à la qualité de vie de la population.

d. Solutions

L'Etat doit œuvrer en vue de traiter toutes les questions juridiques et réglementaires pouvant conduire à la transparence dans les secteurs minier et forestier. Ainsi, il doit :

- veiller à la stricte application des Codes minier et forestier par les acteurs desdits secteurs sans discrimination ;
- faire un état des lieux de tous les permis, contrats et licences miniers et forestiers avec accessibilité aux registres par le collège de la société civile, tout en veillant sur les redevabilités sociales et environnementales ainsi que l'exécution des cahiers de charges ;
- faciliter la compréhension publique sur la redevabilité en vue de préserver la paix sociale ;
- améliorer les conditions de travail des artisans miniers et forestiers.

e. Priorité Nationale

« Relancer les secteurs extractif et forestier par une gestion responsable et transparente ».

En définitive, le Groupe multipartite a arrêté la priorité nationale ainsi qu'il suit : « **Reviser le cadre juridique et renforcer la bonne gouvernance en vue d'accroître la redevabilité dans les secteurs extractif et forestier** »

2.2 DEFINITION DE L'OBJECTIF GENERAL DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

« Sur la base des priorités identifiées, le Groupe multipartite devra formuler les objectifs de la mise en œuvre de l'ITIE. Ces objectifs devront énoncer les résultats que le Groupe multipartite veut atteindre grâce à l'ITIE, et donc refléter les priorités identifiées ».

Ce faisant, le Groupe multipartite peut étudier les Principes de l'ITIE et la Norme ITIE afin de trouver comment les questions identifiées s'inscrivent dans le cadre des buts généraux de l'ITIE.

Après plusieurs séances de travail, les contributions de chaque collège pour la définition de l'objectif général de la mise en œuvre de l'ITIE en RCA sont décrites ainsi qu'il suit :

1. DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT

« Mettre en œuvre l'ITIE aux fins de contribuer au développement durable de la RCA pour une gestion responsable et transparente des ressources minières ».

2. DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU SECTEUR EXTRACTIF ET FORESTIER

« Mettre en œuvre l'ITIE, aux fins de contribuer au développement durable de la RCA par une gestion responsable et transparente des ressources minières »

3. DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA SOCIETE CIVILE

« Mettre en œuvre les exigences de l'ITIE en vue de répondre de manière efficace et efficiente à l'intérêt public pour tout ce qui a trait à la gouvernance et aux revenus qui sont tirés des secteurs extractif et forestier ».

Ainsi donc après les multiples séances de consultations de toutes les parties prenantes, le GMP a retenu l'objectif général de la mise en œuvre de l'ITIE en RCA comme suit : « **Mettre en œuvre l'ITIE aux fins de contribuer au développement durable de la RCA par une gestion responsable et transparente des ressources extractives et forestières** ».

Il est en phase avec le Plan de Travail qui comprend neuf (09) composantes basées sur des objectifs spécifiques définis comme suit :

- créer un environnement favorable au fonctionnement du Groupe Multipartite dans la mise en œuvre de l'ITIE-RCA ;
- mettre à la disposition de la population des outils d'information qui lui permettent d'engager efficacement le débat public afin d'exiger du gouvernement des comptes sur la gouvernance des secteurs miniers et forestier ;
- intégrer l'ITIE dans les systèmes de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives et forestières relative à l'exploration et à la production ;
- intégrer l'ITIE dans les systèmes de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives et forestières relative à la collecte des revenus ;
- divulgation de l'affectation des revenus issus des secteurs extractif et forestier de la République Centrafricaine ;

- divulgation des dépenses sociales et économiques liées aux revenus issus des secteurs extractif et forestier ;
- divulgation des résultats et impact de l'ITIE à travers l'engagement du GMP ;
- rendre public les grandes étapes du processus de la validation pour permettre à la RCA d'être conforme aux exigences de l'ITIE ;
- assurer le fonctionnement administratif du Secrétariat Technique et du CNP de l'ITIE RCA.

La mise en œuvre de ces objectifs permettra de réaliser la priorité nationale qui consiste à « **Reviser le cadre juridique et renforcer la bonne gouvernance en vue d'accroître la redevabilité dans les secteurs extractif et forestier** » et d'atteindre un développement durable que le pays recherche.

2.3 CONVENIR DES ACTIVITES NECESSAIRES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Conformément à la Norme ITIE, le plan de travail doit « inclure des activités mesurables et assorties de délais d'exécution précis visant à atteindre les objectifs convenus. Le périmètre d'application de la mise en œuvre de l'ITIE devra être adapté pour contribuer aux résultats et à l'impact souhaités, tels qu'ils ont été identifiés lors du processus de consultation. » (Exigence ITIE 1.5.c).

Une fois les objectifs définis, le Groupe multipartite s'est basé sur neuf (9) orientations stratégiques définies par les exigences de la Norme et suivant l'ordre de la chaîne des valeurs des industries extractives et forestières pour arrêter des activités nécessaires afin d'atteindre les objectifs convenus.

Pour chaque activité, le plan indique le résultat attendu, les indicateurs de ces résultats et les moyens de vérification. Aussi, il désigne le(s) responsable(s) d'exécution et de suivi et enfin, il indique le coût et la source de financement.

2.4 AVAL ET PUBLICATION DU PLAN DE TRAVAIL

Un atelier de validation du Plan de travail est organisé pour recueillir les points de vue de toutes les parties prenantes sur le contenu et les orientations de ce Plan. Après la validation technique, le document est soumis à la Session Ordinaire du Comité National de Pilotage pour adoption. Après adoption, le Plan de Travail triennal est publié sur le Site web de l'ITIE-RCA.

2.5 SUIVI ET REVISION DU PLAN DE TRAVAIL

Il est prévu dans ce Plan de travail un mécanisme de suivi et de mise à jour annuel.

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La mise en œuvre de l'ITIE en RCA pour la période allant de Juin 2021 à Mai 2024 requiert un caractère particulier, notamment : la mise en œuvre adaptée. C'est pourquoi, le Plan de Travail est basé sur sept (07) orientations stratégiques définies par les exigences de la Norme l'ITIE et

suivant l'ordre de la chaîne de valeurs des industries extractives et forestières et prend en compte aussi les ajustements demandés dans la mise en œuvre adaptée.

3.1 SUIVI DU GROUPE MULTIPARTITE

Conformément aux exigences de la Norme ITIE, un Groupe Multipartite fonctionnel associant le Gouvernement, les Entreprises extractives et forestières ainsi que les acteurs de la société civile œuvrant dans le secteur extractif et forestier est mis en place et supervise le processus ITIE en RCA. La participation de la société civile à ce Groupe Multipartite est faite de façon indépendante, active et libre.

3.2 CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL, OCTROI DES LICENCES ET DES CONTRATS

La Norme ITIE exige aux pays mettant en œuvre ITIE de faire une description du cadre juridique et de la fiscalité applicable au secteur extractif et la mise à disposition de la population des outils d'information liées aux octrois des licences et des contrats qui lui permettent d'engager efficacement le débat public afin d'exiger du Gouvernement des comptes sur la gouvernance du secteur extractif. Particulièrement. (les exigences 2 à 6 de la Norme ITIE 2019).

Après plusieurs séances de travail avec le Secrétariat International via internet, et les consultations de toutes les Parties Prenantes, il a été convenu que la mise en œuvre des principes de l'ITIE en République Centrafricaine sera une mise en œuvre adaptée à sa situation actuelle, mais qui peut évoluer dans le temps.

A cet effet, le GMP a mis en exergue les exigences dont la mise en œuvre fera l'objet d'une demande de report de délai d'exécution et les exigences qui ne pourront pas être appliquées en RCA. Il s'agit des :

- exigences 2.4 et 2.5 (publication des contrats et propriété réelle) pour le report de délai de mise en œuvre au 1^{er} Janvier 2024 ;
- exigences: 2.6, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 et 6.2 (non applicables)

3.3 EXPLORATION ET PRODUCTION

Il s'agit ici de divulguer toutes les informations liées aux activités de prospection ou exploration, des données de productions et des données d'exportation de toutes les activités minières dans les zones autorisées par le Processus de Kimberley en RCA. Ceci permettra aux parties prenantes de comprendre le potentiel de ce secteur.

3.4 COLLECTE DES REVENUS

Le GMP exige une divulgation exhaustive des paiements des entreprises et revenus de l'Etat provenant du secteur extractif et forestier. Dans le cadre de la mise en œuvre adaptée les données seront désagrégées par bureau d'achat import-export (BAIE). Car une bonne compréhension de ses aspects permettra d'éclairer le débat public concernant la gouvernance dans le secteur extractif et forestier.

En l'état actuel des choses, même si des rapports de conciliation ne peuvent être élaborés pour les exercices précédents, des déclarations unilatérales du Gouvernement peuvent être faites.

C'est pourquoi, il est prévu un Rapport de Collecte des données unilatérales par le Gouvernement pour l'exercice 2020 en 2022 et un Rapport de réconciliation des données pour l'exercice 2021 en 2023.

3.5 AFFECTATION DES REVENUS

La traçabilité des revenus provenant du secteur extractif à travers les différents budgets (national ou local) et la traçabilité des dépenses sociales dans les entreprises doivent être divulguées pour permettre une bonne compréhension de l'affectation des revenus.

3.6 DEPENSES SOCIALES ET ECONOMIQUES

Le GMP encourage la divulgation des informations qui concernent les dépenses sociales et économiques pour aider les parties prenantes d'évaluer dans quelle mesure les secteurs extractif et forestier permettent d'obtenir les résultats et impacts sociaux, économiques et environnementaux souhaités.

3.7 RESULTATS ET L'IMPACT DE L'ITIE

L'exigence portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer l'engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus tirés des ressources extractives et forestières. Ces divulgations conduisent au respect des Principes de l'ITIE en contribuant à un débat public élargi.

IV. DESCRIPTION DES ACTIONS DU PLAN DE TRAVAIL

Le Plan de travail triennal est conçu sur un objectif général qui a été défini par les parties prenantes en vue de mettre en œuvre la Norme ITIE en RCA.

Pour ce faire, les parties prenantes ont défini neuf (09) composantes à partir desquelles ont été identifiées les activités à réaliser.

Pour chaque activité, le plan indique le résultat attendu, les indicateurs de ces résultats et les moyens de vérification. Aussi, il désigne le(s) responsable(s) d'exécution et de suivi et enfin, il indique le coût et la source de financement.

COMPOSANTE N°1

IMPLICATION DU GROUPE MULTIPARTITE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ITIE 2019 EN RCA

Objectif spécifique n° 1

Créer un environnement favorable au fonctionnement du Groupe Multipartite dans la mise en œuvre de l'ITIE-RCA.

Sous objectif spécifique 1.1

Adapter le cadre juridique et institutionnel aux exigences de la Norme ITIE 2019

Il s'agira essentiellement de mener quatre (04) activités à savoir :

- actualisation du Décret portant réorganisation du dispositif institutionnel et fonctionnel de l'ITIE pour prendre en compte les aspects manquants ;
- actualisation et adoption d'une Code de Bonne Conduite ou d'un Règlement Intérieur aux nouvelles dispositions ;
- élaboration d'un Projet de Manuel de Procédures du fonctionnement de l'ITIE-RCA
- fixation d'une d'indemnité journalière des membres du GMP pour leurs participations aux réunions.

Sous objectif spécifique 1.2

Optimiser la participation active de toutes les Parties Prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE-RCA

Il y aura cinq (05) activités à mener, notamment :

- sensibilisation à l'endroit des femmes pour leurs implications dans la mise en œuvre de l'ITIE ;
- réunions du collège des membres représentant le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'ITIE-RCA (Exigence 1,1) ;
- réunions du collège des Entreprises Extractives et forestières participant au processus de l'ITIE-RCA (Exigence 1.2) ;
- réunions du collège des membres de la société civile participant au processus de l'ITIE-RCA (Exigence 1.3) ;
- organisation et tenue des sessions ordinaires et extraordinaires du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Sous objectif spécifique 1.3

Définir un cadre de travail efficace et efficient pour la mise en œuvre de l'ITIE-RCA

Il s'agira ici de mener quatre (04) activités à savoir :

- élaboration, adoption et mise à jour du plan de travail
- organisation d'un atelier d'appropriation du PTT par toutes les Parties Prenantes
- participation aux rencontres internationales de l'ITIE
- élaboration et adoption du Rapport annuel d'activité.

COMPOSANTE N° 2**LA REDEVABILITE DE L'ETAT DANS LA GESTION DU SECTEUR EXTRACTIF ET FORESTIER CONFORMEMENT A LA NORME ITIE 2019****Objectif spécifique n°2**

Mettre à la disposition de la population des outils d'information qui lui permettent d'engager efficacement le débat public afin d'exiger du gouvernement des comptes sur la gouvernance des secteurs extractif et forestier.

Il s'agira essentiellement de mener sept (07) activités afin de s'assurer de :

- la divulgation des données statistiques et fiscales des années 2016, 2017, 2018 et 2019 ;
- faire une description du cadre juridique et de la fiscalité applicables aux secteurs extractif et forestier en RCA ;
- la vulgarisation des informations relatives à la procédure de passation des contrats et l'octroi permis et licences d'exploitation des ressources naturelles ;
- la vérification des Registres des permis et licences ;
- la définition des mesures à prendre pour surmonter les obstacles qui limitent ou empêchent la divulgation des contrats, permis et licences qui sont octroyés ;
- divulgation des contrats, permis et licences ;
- la mise en œuvre des mesures pouvant permettre de créer un Registre Public des Bénéficiaires effectifs des entreprises qui exercent dans les secteurs extractif et forestier ;
- la vérification et documenter sur l'inexistence de la participation de l'Etat dans les Industries Extractives et forestières en RCA.

COMPOSANTE N°3**RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE PAR LA DIVULGATION DES D'INFORMATIONS LIEES A L'EXPLORATION ET A LA PRODUCTION****Objectif spécifique n°3**

Intégrer l'ITIE dans les systèmes de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives et forestières relative à l'exploration et à la production.

Il s'agira essentiellement de mener trois (03) activités à savoir :

- organisation des réunions de sensibilisation auprès des entreprises pour évaluer leur engagement en matière de transparence dans la divulgation systématique des informations liées à l'exploration, l'exploitation et à la production ;

- organisation des réunions de sensibilisation auprès des Administrations Publiques déclarantes pour évaluer leur engagement en matière de transparence dans la divulgation systématique des informations liées à l'exploration, l'exploitation et à la production ;
- cartographie des divulgations systématiques en ligne par les entreprises et les entités administratives des quantités et des valeurs à l'exportation des minerais et du bois exportés.
- cartographie pour étudier les systèmes d'information, leur fonctionnement et ce qui peut être fait pour améliorer les publications.

COMPOSANTE N° 4

RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE PAR LA DIVULGATION D'INFORMATIONS LIEES A LA COLLECTE DES REVENUS

Objectif spécifique n° 4

Intégrer l'ITIE dans les systèmes de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives et forestières relative à la collecte des revenus

Il s'agira essentiellement de mener neuf (09) activités visant à :

- organiser les réunions de sensibilisation des entreprises extractives et forestières et à évaluer leur engagement en matière de la transparence dans la divulgation des paiements effectués à l'Etat dans le cadre leurs activités ;
- cartographier les divulgations systématiques des revenus perçus par l'Etat et les taxes versées par les entreprises ;
- Cartographie pour étudier les systèmes d'information, leur fonctionnement et ce qui peut être fait pour améliorer les publications des revenus perçus par l'Etat et les taxes versées par les entreprises ;
- renforcer les capacités des acteurs des Régies financières intervenant dans la collecte des recettes perçues par l'Etat provenant des industries extractives afin de les divulguer systématiquement ;
- rechercher les causes de l'inapplicabilité des Exigences 4.2 (**Revenus des ventes des parts de production de l'État et/ou autres revenus perçus en nature**); 4.3 (**Fournitures d'infrastructures et accords de troc**); 4.4 (**Revenus provenant du transport**) et 4.5 (**Transactions liées aux entreprises d'État**) ;
- élaborer et adopter les TDR pour le recrutement de l'Administration Indépendant et le formulaire de déclaration ;
- préparer et lancer l'avis à manifestation d'Intérêt pour la sélection de l'Administrateur Indépendant ;
- recruter un Administrateur Indépendant ;
- organiser une réunion de lancement et de cadrage de la mission de l'Administrateur Indépendant ;
- collecter les données unilatérales du Gouvernement pour l'exercice 2020 et collecter les données pour une réconciliation pour l'exercice 2021.

COMPOSANTE N° 5**RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE PAR LA DIVULGATION DES INFORMATIONS LIEES A L'AFFECTATION DES REVENUS****Objectif spécifique n° 5****Divulgence de l'affectation des revenus issus du secteur extractif de la RCA**

Il y aura seulement deux (02) activités à mener pour :

- le renforcement des capacités des acteurs des Régies financières et tous les autres acteurs intervenant dans la collecte des recettes perçues par l'Etat provenant des industries extractives ;
- la révision de la nomenclature budgétaire de l'Etat et des Collectivités territoriales pour prendre en compte les lignes spécifiques aux recettes issues du secteur extractif

COMPOSANTE N° 6**RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE PAR LA DIVULGATION DES INFORMATIONS LIEES AUX DEPENSES SOCIALES ET ECONOMIQUES****Objectif spécifique n° 6****Divulgence des dépenses sociales et économiques liées aux revenus issus du secteur extractif et forestier.**

Il s'agira essentiellement de mener quatre (04) activités aux fins de :

- recenser les lois et Règlements en vigueur en matière des dépenses sociales et économiques ;
- documenter pourquoi la RCA n'a pas besoin de mettre en œuvre l'exigence des dépenses quasi budgétaires ;
- vérifier des informations sur la contribution du secteur extractif à l'économie pour les exercices précédents ;
- vérifier des dispositions légales, réglementaires, des normes administratives et des pratiques réelles liées à la gestion de l'environnement.

COMPOSANTE N° 7**RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE PAR L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES AXE SUR LES RESULTATS ET L'IMPACT DE L'ITIE**

Objectifs spécifiques n° 7

Divulgarion des résultats et impact de l'ITIE à travers l'engagement du GMP

Il s'agira essentiellement de mener des activités pour :

- disséminer le contenu des Rapports ITIE auprès des parties prenantes pour susciter de débat public ;
- synthétiser, traduire, imprimer, publier sur les sites et disséminer les Rapports ITIE et tout autre document nécessaire au débat public ;
- Synthétiser, traduire, imprimer, publier sur les sites et dissémination des Collectes des données par le ST et les Rapports ITIE et tout autre document nécessaire au débat public ;
- produire les Rapports d'activité annuelle de chaque collège aux échéances requises.

COMPOSANTE N° 8

LA VALIDATION DE LA RCA AUX PRINCIPES DE L'ITIE

Objectif spécifique n° 8

Rendre public les grandes étapes du processus de la validation pour permettre à la RCA d'être conforme aux exigences de l'ITIE

Activités proposées :

- vulgariser le nouveau modèle de validation auprès des Parties Prenantes et les
- sensibiliser sur les enjeux de la validation RCA ;
- collecte des données liées à la participation des Membres du GMP à la mise en œuvre de l'ITIE-RCA ;
- collecte des données de la Transparence pour les divulgations ITIE (Exigences 2-6) ;
- collecte de données liées par l'examen par le groupe multipartite des résultats et de l'impact de l'ITIE ;
- appel à manifestation de points de vue sur la participation des parties prenantes ;
- envoi des données et documents au Secrétariat International
- démarrage de validation ;
- examen de l'Information et évaluation initiale ;
- traduction de l'évaluation initiale ;
- période de commentaire pour le GMP ;
- finalisation de l'évaluation du Secrétariat International ;
- examen du Conseil d'Administration.

COMPOSANTE N° 9**APPUI OPERATIONNEL****Objectif n° 9****Assurer le fonctionnement administratif du Secrétariat Technique et du Comité National de Pilotage de l'ITIE RCA**

Prise en charge de :

- fournitures, petits entretien et Equipements de bureau
- services de communications et d'informations (création d'un site web ITIE-RCA et abonnement annuel à l'internet)
- jetons de présences Comité National de Pilotage
- carburant

V. COÛT ET SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement de chaque composante se présente comme suit :

COMPOSANTES	COÛT	SOURCE DE FINANCEMENT
Composante n° 1	108 700 000	Budget de l'Etat
Composante n° 2	39 500 000	Idem
Composante n° 3	24 000 000	Idem
Composante n° 4	92 000 000	Idem
Composante n° 5	13 000 000	Idem
Composante n° 6	2 000 000	Idem
Composante n° 7	35 000 000	Idem
Composante n° 8	15 000 000	Idem
Composante n° 9	78 600 000	Idem
TOTAL	407 800 000	Budget de l'Etat

VI. ANALYSE DES RISQUES

N°	Hypothèses de Risques	Mesures pour la réduction des risques	Evaluation des risques
1	Les réunions irrégulières du GMP entraînant un suivi inefficace de la mise en œuvre de l'ITIE	Garantir le fonctionnement régulier des réunions techniques des membres du GMP et du Secrétariat Technique Fixer les périodes des réunions	Moyen
2	Le Gouvernement n'honore plus son engagement pris pour la Mise en œuvre de l'ITIE en RCA en ne libérant pas à temps et à sa	Veiller à ce que le Gouvernement continue à réaffirmer son engagement vis-à-vis des instances nationale et	Faible

	hauteur, la dotation prévue pour la mise en œuvre du PTT	internationale de l'ITIE et à mettre les moyens suffisants pour sa politique de transparence et de bonne Gouvernance	
3	Les Partenaires Techniques et Financiers ne participent pas au financement et au Renforcement des Capacités des Parties Prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE-RCA	Envisager un plaidoyer aussitôt après l'obtention de la levée de suspension auprès des Partenaires Techniques et Financiers de la RCA pour regagner leur confiance et mobiliser les moyens.	Fort

VII. DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

7.1 Mécanisme de mise en œuvre

Pour assurer la mise en œuvre du Plan de Travail Triennal, un plan de travail mensuel des activités sera élaboré. La mise en œuvre de ce plan sera placée sous la supervision de la Commission Renforcement des capacités – Suivi Evaluation du GMP et de la Cellule Communication et de l'Administration du site web ITIE-RCA au niveau du Secrétariat Technique.

7.2 Mécanisme de suivi-évaluation

Un mécanisme de suivi-évaluation basé sur le suivi des activités clés et le suivi des indicateurs de performance sera mis en place pour assurer l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs visés.

Ainsi, le Secrétariat technique rendra compte trimestriellement des évolutions de la mise en œuvre des plans de travail mensuel et devra ajuster son plan de travail annuel pour tenir compte des résultats obtenus.

Un certain nombre d'outils tels que le tableau de bord des indicateurs, la matrice de suivi-évaluation ainsi qu'un rapport semestriel d'avancement seront développés pour le suivi des activités.

CONCLUSION

L'assurance d'un bon Plan de Travail et sa mise en œuvre efficace permettra à la République Centrafricaine non seulement de reprendre sa place lors des assises internationales de l'ITIE, mais aussi d'atteindre la conformité à la prochaine validation.

PLAN DE TRAVAIL TRIENNAL ITIE-RCA POUR LA MISE EN ŒUVRE ADAPTEE AOÛT 2021- JUILLET 2024

Adopté le 09 Août 2021

Objectif Général: Mettre en œuvre l'ITIE, aux fins de contribuer au développement durable de la RCA par une gestion responsable et transparente des ressources extractives et forestières

Résultat attendu: L'exploitation des ressources extractives et forestières contribue à promouvoir la prospérité et bien-être de de la population de manière durable, Ce qui contribuerait à la croissance économique forte, un environnement propre et sain et un pays sécuritaire et sécurisé

COMPOSANTE 1: IMPLICATION DU GROUPE MULTIPARTITE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE 2019 EN RCA

1	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Niveau institutionnel de responsabilité	Échéance de réalisation								Prévision budgétaires												TOTAL	SOURCE DE FINANCEMENT								
						Trim 2021		Trim 2022				Trim 2023				Trim 2024		Trim 2021				Trim 2022						Trim 2023				Trim 2024			
						3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4			1	2	3	4	1	2		

Objectif Spécifique n° 1: Créer un environnement favorable au fonctionnement du Groupe Multipartite dans la mise en œuvre de l'ITIE-RCA

Sous Objectif Spécifique n° 1.1: Adapter le cadre juridique et institutionnel aux exigences de la NORME ITIE 2019

1.1.1	Actualiser le décret portant réorganisation du dispositif institutionnel et fonctionnel de l'ITIE-RCA pour prendre en compte tous les aspects manquants et aussi pour s'assurer de l'adéquation avec l'exigence 1.4 de la Norme 2019	Le décret signé par le Président de la République	Un nouveau décret	Journal officiel de la RCA et Site web ITIE-RCA	ST/GMP													500 000													500 000	Budget de l'Etat
1.1.2	Actualiser et adapter le Code de Bonne Conduite aux nouvelles dispositions	Un nouveau Code de Conduite est adopté et contribue au bon fonctionnement du GMP	Un Code de bonne conduite actualisé	Site web ITIE-RCA	GMP													1 000 000													1 000 000	Budget de l'Etat
1.1.3	Elaborer un Projet de Manuel de Procédures du fonctionnement de l'ITIE-RCA	Manuel de Procédure de gestion du ST adopté et publié	Le document adopté et publié	Site web ITIE-RCA et PV de la réunion	GMP													1 000 000													1 000 000	Budget de l'Etat
1.1.4	Fixation d'une indemnité journalière des membres du GMP pour leurs participations aux réunions	Un document fixant les indemnités journalières est adopté	Le document adopté et publié	Site web ITIE-RCA et PV de la réunion	GMP													500 000													500 000	Budget de l'Etat

Objectif Spécifique n° 1.2: Optimiser la participation active de toutes les Parties Prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE-RCA

1.2.1	Sensibilisation à l'endroit des femmes pour leurs implications dans la mise en œuvre de l'ITIE	Plusieurs femmes sont informées de leurs importances dans la mise en œuvre ITIE	Nombre des participantes	Procès verbaux des réunions, Listes de présence	GMP/ST													500 000	1 000 000			1 000 000									2 500 000	
1.2.2	Réunion du collège des membres représentant le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'ITIE-RCA (Exigence 1.1)	Les hauts fonctionnaires de l'Etat sont représentés au sein du groupe multipartite	Nombre des Responsables et leurs présences aux activités	Procès verbaux des réunions, Listes de présence	GMP													1 200 000	2 000 000			2 000 000									5 200 000	Budget de l'Etat
1.2.3	Réunion du collège des Entreprises Extractives participant au processus de l'ITIE-RCA (Exigence 1.2)	Les Responsables des entreprises extractives participent efficacement aux activités de la mise en œuvre de l'ITIE	Nombre des Responsables et leurs présences aux activités	Procès verbaux des réunions, Listes de présence	GMP													500 000	1 000 000			1 000 000									2 500 000	Budget de l'Etat

1.2.4	Réunion du collège des membres de la société civile participant au processus de l'ITIE-RCA (Exigence 1.3)	Les membres des organisations de la société civile participent et activement au processus ITIE-RCA	Nombre des Responsables et leurs présences aux activités	Procès verbaux des réunions, Listes de présence	GMP											500 000	1 000 000	1 000 000		2 500 000	Budget de l'Etat
1.2.5	Organisation et tenue des sessions ordinaires et extraordinaires du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA	Les membres du CNP sont engagés dans la mise en œuvre de l'ITIE en RCA	Nombre de sessions ordinaires et extraordinaires tenues	PV des sessions et listes de présences	GMP											2 500 000	5 000 000	5 000 000	2 500 000	15 000 000	Budget de l'Etat

Objectif Spécifique n° 1.3: Définir un cadre de travail efficace et efficient pour la mise en œuvre de l'ITIE-RCA

1.3.1	Elaboration, adoption et mise à jour du plan de travail	Disponibilité d'un plan de travail sur trois ans	Plan de travail publié	PV des sessions et listes de présences	GMP											2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000	7 000 000	Budget de l'Etat
1.3.2	Organiser un atelier d'appropriation du PTT par toutes les Parties Prenantes	Tous les membres du CNP-ITIE-RCA sont outillés pour une bonne mise en œuvre de l'ITIE en RCA	Nombre de participants aux sessions de formation	PV des sessions et listes de présences	GMP											3 000 000	6 000 000	6 000 000	3 000 000	18 000 000	Budget de l'Etat
1.3.3	Participation aux rencontres internationales de l'ITIE	Les membres du CNP sont impliqués dans la mise en œuvre de l'ITIE sur le Plan International	Nombre de participants aux différentes rencontres	Rapports de mission	GMP												20 000 000	20 000 000	10 000 000	50 000 000	Budget de l'Etat
1.3.4	Elaboration et adoption du Rapport annuel d'activité	Les rapports annuels sont adoptés et publiés avec la participation de toutes les parties prenantes	Les performances des objectifs sont évaluées	Rapports disponibles sur Internet	GMP											1 000 000	1 000 000	1 000 000		3 000 000	Budget de l'Etat
SOUS TOTAL COMPOSANTE 1:																14 200 000	39 000 000	39 000 000	16 500 000	108 700 000	

COMPOSANTE 2: LA REDEVABILITE DE L'ETAT DANS LA GESTION DES SECTEURS EXTRACTIF ET FORESTIER CONFORMEMENT A LA NORME ITIE 2019

N°	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Niveau institutionnel de responsabilité	Échéance de réalisation												Prévision budgétaires																TOTAL	Source de financement
						Trim 2021		Trim 2022				Trim 2023				Trim 2024		Trim 2021		Trim 2022				Trim 2023				Trim 2024							
						3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2						
2	Objectif spécifique n° 2: METTRE A LA DISPOSITION DE LA POPULATION DES OUTILS D'INFORMATION QUI LUI PERMETTENT D'ENGAGER EFFICACEMENT LE DEBAT PUBLIC AFIN D'EXIGER DU GOUVERNEMENT DES COMPTES SUR LA GOUVERNANCE DES SECTEURS EXTRACTIF ET FORESTIER																																		
2.1	Divulgarion des données statistiques et fiscales des années 2016, 2017, 2018 et 2019	Les informations sur les données statistiques et fiscales des années 2016, 2017, 2018 et 2019 sont disponibles sur les sites	Les débats sont engagés	Site ITIE	GMP/ ST													1 000 000											2 000 000	Budget de l'Etat					
2.2	Faire une description du cadre juridique et de la fiscalité applicables aux secteurs extractifs et forestiers en RCA	Les informations de base relatives à l'octroi des permis, licences et des contrats sont connues et accessibles au grand public	Le cadre légal et institutionnel, octroi des permis, licences et des contrats sont disponibles sur un site web	Site internet Rapports d'activités	GMP																								5 000 000	Budget de l'Etat					
2.3	Vulgarisation des informations relatives à la procédure de passation des contrats et l'octroi des permis et licences d'exploitation des ressources naturelles	Les informations de base relatives à l'octroi des permis, licences et des contrats sont accessibles au grand public	Existence d'un registre public ou de cadastre contenant les informations liées aux octrois des permis et licences	Les sites web du gouvernement , des Ministères concernés et de l'ITIE-RCA, Journaux	GMP													1 000 000											5 000 000	Budget de l'Etat					

2.4	Vérification des Registres des permis et licences	Existence d'un système de registre public ou de Cadastre contenant toutes les informations relatives aux permis et licences	Publication systématique sur le site web	Site internet Rapport de l'expert	GMP									1 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000	3 500 000	Budget de l'Etat
2.5	Définir des mesures à prendre pour surmonter les obstacles qui limitent ou empêchent la divulgation des contrats, permis et licences qui sont octroyés	Les obstacles sont connus et les mesures pour lever ces obstacles sont identifiées	Rapport de travail	Site internet Rapport de l'expert	GMP									1 000 000	1 000 000			2 000 000	Budget de l'Etat
2.6	Divulgation des contrats, permis et licences	Les contrats, permis et licences sont publiés	Publication systématique sur le site web	Site web ITIE-RCA	GMP/ ST												2 000 000	2 000 000	
2.7	Mettre en œuvre des mesures pouvant permettre de créer un Registre Public des Bénéficiaires effectifs des entreprises qui exercent dans le secteur extractif	Les obstacles sont levés et les entreprises exerçant dans les secteurs extractif et forestier peuvent divulguer publiquement les informations relatives au Bénéficiaire effectif à partir de l'année 2024	Inclure dans les fiches de déclaration ITIE les informations sur les propriétaires réels des entreprises exerçant dans le secteur extractif	Site internet	GMP									-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	Budget de l'Etat
2.8	Vérifier et documenter sur l'inexistence de la participation de l'Etat dans les Industries Extractives en RCA	Donner les raisons de l'incapacité de l'exigence 2,6			GMP									-	-			-	Budget de l'Etat
SOUS TOTAL COMPOSANTE 2:														4 000 000	17 000 000	11 000 000	7 500 000	39 500 000	

COMPOSANTE 3: RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE PAR LA DIVULGATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXPLORATION ET A LA PRODUCTION

N°	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Niveau institutionnel de responsabilité	Échéance de réalisation												Prévision budgétaires												Source de financement			
						Trim 2021		Trim 2022				Trim 2023				Trim 2024		Trim 2021		Trim 2022				Trim 2023				Trim 2024			TOTAL		
						3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
3	Objectif spécifique n° 3: INTEGRER L'ITIE DANS LES SYSTEMES DE DIVULGATION DE L'ETAT ET DES ENTREPRISES EXTRACTIVES ET FORESTIERES RELATIVE A L'EXPLORATION, A LA PRODUCTION ET A L'EXPORTATION																																
3.1	Organiser les réunions de sensibilisation auprès de toutes les entreprises et évaluer leur engagement en matière de transparence dans la divulgation systématique des informations liées à l'exploration, à la production et à l'exportation	Les activités de prospection, les données de production et les données d'exportation sont divulguées par les entreprises	Nombre d'entreprises publiant les données	Sites web des entreprises et autres	Secrétariat Technique (Cellule Collecte des données)											2 000 000			2 000 000							2 000 000			2 000 000			8 000 000	Budget de l'Etat
3.2	Organiser les réunions de sensibilisation auprès des Administrations publiques déclarantes et évaluer leur engagement en matière de transparence dans la divulgation systématique des informations liées à l'exploration et à la production	Les activités de prospection, les données de production et les données d'exportation sont divulguées par les entités gouvernementales	Les données statistiques	Sites web Ministère, Site web ITIE												2 000 000			2 000 000							2 000 000			2 000 000			8 000 000	Budget de l'Etat

3.3	Cartographier les divulgations systématiques en ligne par les entreprises et les entités administratives les quantités et les valeurs à l'exportation des ressources extractives et forestières exportées	Les volumes et les valeurs des exportations par matières premières sont divulguées sytématiquement par les entreprises et les entités gouvernementales	Les données statistiques	Les sites web du gouvernement , des Ministères concernés et de l'ITIE-RCA	Secrétariat Technique											3 000 000				1 000 000		4 000 000	Budget de l'Etat
3.4	Cartographie pour étudier les systèmes d'information, leur fonctionnement et ce qui peut être fait pour améliorer les publications	Le système d'information et leur fonctionnement sont amélirés	Des informations claires exploitables sont sur les sites web	Les sites web du gouvernement , des Ministères concernés et de l'ITIE-RCA	Secrétariat Technique												3 000 000			1 000 000		4 000 000	Budget de l'Etat
SOUS TOTAL COMPOSANTE 3:														4 000 000	7 000 000	7 000 000	6 000 000	24 000 000					

COMPOSANTE 4: RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE PAR LA DIVULGATION D'INFORMATIONS LIEES A LA COLLECTE DES REVENUS

N°	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Niveau institutionnel de responsabilité	Échéance de réalisation								Prévision budgétaires												Source de financement									
						Trim 2021		Trim 2022				Trim 2023				Trim 2024		Trim 2021				Trim 2022					Trim 2023				Trim 2024				TOTAL
						3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2		3	4	1	2					
4	Objectif spécifique n° 4: INTEGRER L'ITIE DANS LES SYSTEMES DE DIVULGATION DE L'ETAT ET DES ENTREPRISES EXTRACTIVES RELATIVE A LA COLLECTE DES REVENUS																																		
4.1	Organiser les réunions de sensibilisation auprès de toutes les entreprises extractives et forestières et évaluer leur engagement en matière de la transparence dans la divulgation des paiements effectués à l'Etat dans le cadre leurs activités	Les paiements effectués par les entreprises sont divulgués	Nombre d'entreprises publiant les données et le degré d'exhaustivité	Nombre de séances organisées Feuille de présence	GMP													3 000 000				3 000 000				3 000 000					9 000 000	Budget de l'Etat			
4.2	Cartographier les divulgations systématiques des revenus perçus par l'Etat et les taxes versées par les entreprises	Traçabilité des recettes provenant du secteur extractif et forestier	Publications systématique sur des sites web		GMP																	3 000 000				1 000 000					4 000 000	Budget de l'Etat			
4.3	Cartographie pour étudier les systèmes d'information, leur fonctionnement et ce qui peut être fait pour améliorer les publications des revenus perçus par l'Etat et les taxes versées par les entreprises	Le système d'information et leur fonctionnement sont améliorés	Des informations claires exploitables sont sur les sites web	Les sites web du gouvernement , des Ministères concernés et de l'ITIE-RCA	Secrétariat Technique																					3 000 000					3 000 000				
4.4	Renforcer les capacités des acteurs des Régies financières intervenant dans la collecte des recettes perçues par l'Etat provenant des industries extractives afin de les divulguer systématiquement	Traçabilité des recettes provenant du secteur extractif et forestier	Publications systématique sur des sites web	Les sites web du gouvernement , des Ministères concernés et de l'ITIE-RCA	GMP													4 000 000				4 000 000				4 000 000					12 000 000	Budget de l'Etat			
4.5	Rechercher les causes de l'inapplicabilité des Exigences 4.2; 4.3; 4.4 et 4.5	Les causes sont identifiées et documentées		PV des Réunions	GMP													-														Budget de l'Etat			
4.6	Elaborer et adopter les TDR pour le recrutement de l'AI et le formulaire de déclaration	Les TDR sont validés	Publication sur le site ITIE-RCA	Site ITIE-RCA	ST/GMP													500 000				500 000									1 000 000	Budget de l'Etat			
4.7	Préparer et lancer l'avis à Manifestation d'intérêt pour la sélection des A.I pour les exercices 2020 et 2021	L'Administrateur Indépendant est recruté	Contrat de Prestation signé	AMI et PV de sélection et de négociation de contrat sur le site	ST/GMP																	1 000 000				1 000 000					2 000 000	Budget de l'Etat			

6.3	Vérifier des informations sur la contribution des secteurs extractif et forestier à l'économie pour les exercices précédents	Les informations sont divulguées si elles sont disponibles	Rapport ITIE-RCA pour l'exercice 2019 disponible	Rapports disponibles sur Internet	GMP										500 000			500 000	Budget de l'Etat
6.4	Vérifier des dispositions légales, réglementaires, des normes administratives et des pratiques réelles liées à la gestion de l'environnement	Les informations sont divulguées si elles sont disponibles	Rapport ITIE-RCA pour l'exercice 2019 disponible	Rapports disponibles sur Internet	GMP										500 000			500 000	Budget de l'Etat
SOUS TOTAL COMPOSANTE 6:													-	2 000 000	-	-	2 000 000		

COMPOSANTE 7: RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE PAR L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES AXÉ SUR LES RÉSULTATS ET L'IMPACT DE L'ITIE

N°	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Niveau institutionnel de responsabilité	Échéance de réalisations								Prévision budgétaires												Source de financement							
						Trim 2021		Trimestre 2022				Trimestre 2023				Trim 2024		Trim 2021		Trim 2022				Trim 2023				Trim 2024		TOTAL			
						3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2								
7	Objectifs spécifiques n° 7: Divulgement des résultats et impacts de l'ITIE à travers l'engagement du GMP																																
7.1	Sensibilisation du public aux sujets ITIE et les travaux en cours	Un débat publii est engagé sur les objectifs ITIE et les travaux en cours	Disponibilité des informations liées aux objectifs ITIE et les travaux en cours	Support électronique et images sur le site ITIE																								4 000 000	4 000 000	Budget de l'Etat			
7.2	Disséminer le contenu des Rapports ITIE auprès des parties prenantes pour susciter de débat public	Un débat publii est engagé sur le contenu du Rapport ITIE	Disponibilité des informations et outils en plusieurs formats Liste de présence	Support électronique et images sur le site ITIE																									4 000 000	4 000 000			
7.3	Synthétiser, traduire, imprimer, publier sur les sites et disséminer les Collectes des données par le ST et les Rapports ITIE et tout autre document nécessaire au débat public	Documents rédigés dans un style clair et disponibles dans les langues accessibles	Dépliants, brochures et articles de publicités et autres	Rapports d'activité de déssémination	GMP																								6 000 000	6 000 000	6 000 000	18 000 000	Budget de l'Etat
7.4	Organiser des séminaires, ateliers et session concernant les recommandations tirées de la mise en œuvre de l'ITIE	Renforcement de l'impact de la mise ne œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles	Les recommandations sont prise en compte	PV , listes de présence	GMP																								1 500 000	1 500 000		3 000 000	Budget de l'Etat
7.5	Produire les Rapports d'activité annuel de chaque collège aux échéances requises	La synthèse des activités annuelles sont faites par chaque collège	Les évaluations sont faite et les recommandations prise en compte	Rapports disponibles sur Internet	GMP																								2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	Budget de l'Etat
SOUS TOTAL COMPOSANTE 7:														6 000 000		13 500 000				13 500 000				2 000 000		35 000 000							

7	Objectifs spécifiques n° 7: Divulgarion des résultats et impacts de l'ITIE à travers l'engagement du GMP
---	---

7.1	Sensibilisation du public aux sujets ITIE et les objectifs et les travaux en cours	Un débat public est engagé sur les objectifs ITIE et les travaux en cours	Disponibilité des informations liées aux objectifs ITIE et les travaux en cours	Support électronique et images sur le site ITIE										4 000 000			4 000 000	Budget de l'Etat	
7.2	Disséminer le contenu des Rapports ITIE auprès des parties prenantes pour susciter de débat public	Un débat public est engagé sur le contenu du Rapport ITIE	Disponibilité des informations et outils en plusieurs formats Liste de présence	Support électronique et images sur le site ITIE											4 000 000			4 000 000	
7.3	Synthétiser, traduire, imprimer, publier sur les sites et disséminer les Collectes des données par le ST et les Rapports ITIE et tout autre document nécessaire au débat public	Documents rédigés dans un style clair et disponibles dans les langues accessibles	Dépliants, brochures et articles de publicités et autres	Rapports d'activité de désémination	GMP									6 000 000	6 000 000	6 000 000		18 000 000	Budget de l'Etat
7.4	Organiser des séminaires, ateliers et session concernant les recommandations tirées de la mise en œuvre de l'ITIE	Renforcement de l'impact de la mise ne œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles	Les recommandations sont prise en compte	PV , listes de présence	GMP										1 500 000	1 500 000		3 000 000	Budget de l'Etat
7.5	Produire les Rapports d'activité annuel de chaque collège aux échéances requises	La synthèse des activités annuelles sont faites par chaque collège	Les évaluations sont faite et les recommandations prise en compte	Rapports disponibles sur Internet	GMP										2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	Budget de l'Etat
SOUS TOTAL COMPOSANTE 7:													6 000 000	13 500 000	13 500 000	2 000 000	35 000 000		

COMPOSANTE 8: VALIDATION DE LA RCA AUX PRINCIPES DE L'ITIE

[illegible]

8.3	Collecte des données de la Transparence pour les divulgations ITIE (Exigences 2-6)	Evauation de la mise en œuvre des exigences 2-6 de la Norme ITIE 2019	Score numérique par exigence	Rapport d'évaluation	ST/GMP et l'équipe de pays du Secrétariat International																					-									
8.4	Collecte de données par le groupe multipartite liées à l'examen des résultats et de l'impact de l'ITIE	Evaluation du Résultat et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE en RCA	Score numérique par exigence	Rapport d'évaluation	ST/GMP et l'équipe de pays du Secrétariat International																					-									
8.5	Appel à manifestation de points de vue sur la participation des parties prenantes				Equipe de validation du Secrétariat International																					-									
8.6	Données et documents fournis au Secrétariat International				GMP et Secrétariat National																					-									
8.7	Début de validation				GMP, Secrétariat International et Secrétariat National																					-									
8.8	Examen de l'Information et évaluation initiale				Equipe de validation du Secrétariat International																					-									
8.9	Traduction de l'évaluation initiale				Secrétariat International																					-									
8.10	Période de commentaire pour le GMP				GMP																					-									
8.11	Finalisation de l'évaluation du Secrétariat International				Equipe de validation du Secrétariat International																					-									
8.12	Examen du Conseil d'Administration				Comité de validation, Conseil d'Administration de l'ITIE																					-									
SOUS TOTAL COMPOSANTE 8:																5 000 000		5 000 000				5 000 000				0		15 000 000							
COMPOSANTE 9: APPUI OPERATIONNEL																																			
N°	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Niveau institutionnel de responsabilité	Échéance de réalisations												Prévision budgétaires												TOTAL	Source de financement				
						Trimestre 2021				Trimestre 2022				Trimestre 2023				Trimestre 2024				Trim 2021		Trim 2022				Trim 2023				Trim 2024			
						3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2						
9	Objectif n° 9: Assurer le fonctionnement administratif du Secrétariat Technique et CNP de l'ITIE RCA																																		
9.1	Fournitures, petits entretien et Equipements de bureau	Disponibilité des moyens de travail	Budget de l'Etat	Documents comptables	ST																						10 000 000	10 000 000	10 000 000		30 000 000	Budget de l'Etat			
9.2	Services de communications et d'informations	Disponibilité d'une connexion internet à haut débit permanent	Toutes les données sont positionnées sur le site ITIE	Site ITIE-RCA	ST																						5 000 000	5 000 000	5 000 000		15 000 000	Budget de l'Etat			
9.3	Jetons de présences Comité National de Pilotage																										6 200 000	6 200 000	6 200 000		18 600 000	Budget de l'Etat			
9.4	Carburant																										5 000 000	5 000 000	5 000 000		15 000 000	Budget de l'Etat			
SOUS TOTAL COMPOSANTE 9:																		26 200 000		26 200 000				26 200 000				-		78 600 000					
TOTAUX																		66 900 000		163 200 000				146 700 000				34 000 000		407 800 000					